

Le Mag' de Saillans



Mairie de Saillans

Place Maurice Faure
26340 Saillans
☎ 04 75 21 51 52
✉ accueil@mairiedesaillans26.fr

www.mairiedesaillans26.fr

www.facebook.com/SaillansBiovallee

www.instagram.com/communesaillans26

www.panneaupocket.com



en biovallée®

Lettre d'information municipale - N° 11 / Avril 2024



L'édito du maire

François Brocard



Quel chantier !

Généralement Saillans est très animé l'été, pendant la saison touristique, puis il passe un hiver assez calme. Ce n'est plus vraiment le cas !

Avec ses commerces, son marché, ses associations, son école, ses artisans et entrepreneurs... le village reste toujours actif et dynamique. Cependant, depuis le début de l'année, il y a eu un emballement, une effervescence.

D'abord quelques faits divers sont venus perturber la vie saillansonne. Mais aussi et surtout il y a une activation des projets et des travaux privés et municipaux.

A la suite de l'épisode de grêle du 12 juillet dernier, beaucoup de Saillansons ont passé l'automne et l'hiver à négocier avec leur assurance et prendre contact avec des entrepreneurs.

Maintenant le temps des rénovations de toiture arrive, avec des échafaudages, des monte-charges, des livraisons de matériaux, qui perturbent la tranquillité mais également la circulation, dans les ruelles et, avec plus de conséquences, dans les axes majeurs de la traversée du village.

Simultanément, la municipalité aussi poursuit ou engage des travaux. La rénovation de l'église a repris, le chantier concernant les réseaux d'eau avec le SMPAS et la réfection des revêtements de surface des ruelles est en cours, la création d'une aire de camping-car et l'aménagement d'une aire de loisirs aux Chapelains a débuté, les études des sols et les sondages préparatoires à la construction de la passerelle au-dessus de la déviation se terminent, la rénovation de la gare avec la SNCF pour l'installation de La Locomotive s'achève, la rénovation des locaux de l'ancien bureau de Poste va débiter pour accueillir le Forum dès que le centre de tri déménagera à La Tuilière, la réfection de la salle des directrices d'école et l'amélioration du confort d'été des classes sont programmés... Cette liste est non exhaustive, car elle ne concerne que les travaux importants et d'actualité, mais elle est significative de l'engagement de tous les élus pour soutenir Saillans dans son développement et impulser une dynamique. Notre budget prévisionnel présenté dans ce numéro du Mag' en témoigne. La gouvernance ne suffit pas à accompagner le changement nécessaire, il faut aussi de l'action. Les élus doivent promouvoir et être opiniâtres, nous en sommes !

Le CCAS, pour une solidarité communale



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est l'organisme de l'action sociale locale. Il est composé, à parité, d'élus et de représentants d'associations compétentes dans l'action sociale, sous la présidence du maire de la commune.

Quelles sont ses actions ?

Le CCAS de Saillans s'adresse à tous les habitants de la commune, sur étude de dossier. Il vous accueille à la mairie, en toute confidentialité, le mardi matin de 10 h à 12 h, ou sur rendez-vous en fonction de vos disponibilités.

Ses actions sont nombreuses et variées :

- Gestion des demandes de logements sociaux : jusqu'ici il aidait à la constitution des dossiers et à leur suivi en lien avec les bailleurs sociaux. A partir du 2^e trimestre 2024, il instruira directement les demandes car il a obtenu l'agrément pour devenir bureau d'enregistrement des demandeurs de logement social. Cela permettra notamment une plus grande lisibilité des candidatures lors de la mise à disposition de logement sur la commune.
- Le CCAS de Saillans est devenu point d'accueil MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) et peut ainsi être plus efficace dans son accompagnement concernant l'aide personnalisée à l'autonomie pour les personnes âgées, l'allocation adulte handicapé, l'allocation pour l'éducation d'enfant handicapé..., mais aussi dans son rôle d'écoute et d'orientation grâce à de nombreux échanges et formations sur les évolutions des dossiers et des procédures.
- Soutien aux démarches pour l'obtention des diverses aides départementales.
- Délivrance de bons alimentaires et, depuis cette année, de bons d'achat carburant et produits de chauffage.
- Aides directes pour le paiement de factures d'énergie auprès des fournisseurs en cas de difficultés importantes.

Quels sont ses moyens ?

Le CCAS est financé en partie par la commune, avec le reversement d'un tiers des recettes des concessions du cimetière, mais surtout par des dons, qui sont déductibles des impôts à 66% pour les particuliers et 60% pour les entreprises.

Comment pouvez-vous le soutenir ?

Pour répondre à des besoins de plus en plus nombreux en ces temps de crise, le CCAS a encore plus besoin de votre aide et de votre soutien financier. Tout don, même minime, est important et permettra de venir en aide à nos concitoyens. Vous pouvez le déposer à l'accueil de la mairie.

Notre commune est un exemple de solidarité et d'entraide, continuons ensemble à faire vivre cet esprit.

Budget : l'investissement a été soutenu en 2023 et s'annonce très ambitieux en 2024

En terme de finances communales, l'année 2023 a été une très bonne année marquée par une augmentation importante des recettes, principalement due à l'augmentation des bases d'impositions (fixées par la loi de finances), aux dotations et participations de l'État et du Département, mais aussi à un don exceptionnel, sous forme de leg, de Mme Suzanne MALTAGLIATI. Avec un montant réalisé de 591 000 €, l'investissement est resté soutenu au cours de cette année.

Le budget prévisionnel 2024 se caractérise par un montant d'investissement très ambitieux : près de 3 millions d'euros.

Voici les dossiers les plus importants :

800 000 €

pour la réfection de l'ensemble des toitures des bâtiments communaux endommagées par la grêle (une partie sera prise en charge par les assurances).

690 000 €

pour la poursuite du chantier de restauration de l'église Saint-Géraud.

542 000 €

pour l'aménagement du Parc des Chapelains (espace familial, de détente et de loisirs et aire de camping-car).

360 000 €

pour la poursuite des travaux d'aménagement du centre ancien.

125 000 €

pour la rénovation de la salle des maitres à l'école

120 000 €

pour l'aménagement des anciens locaux de La Poste, où va s'installer Le Forum.

100 000 €

pour les études concernant la réalisation d'une passerelle enjambant la RD 93, qui reliera la gare au centre-bourg.

40 000 €

pour la réhabilitation de la gare.

16 000 €

pour la gestion de l'accès aux salles communales, avec l'installation de serrures à badge magnétique.

Le financement de ces travaux sera assuré par les subventions et dotations des différents contributeurs au budget des collectivités : État, Région, Département, et complété par la capacité d'autofinancement de la commune.

Une solidarité exemplaire

La solidarité envers les enfants et adolescents malades est au cœur de l'ADN de l'association Vivre à Saillans depuis 24 ans. La journée « Crêpes et confitures » en constitue l'action phare. Celle organisée le 27 janvier dernier a tenu toutes ses promesses, grâce à l'engagement et au travail sans faille des bénévoles de l'association.

Ainsi, ce sont 1000 € que Vivre à Saillans donnera le 2 mai à l'association Vivre à Fontlaure, qui accueille, depuis les années 1970, 40 enfants et adolescents malades et polyaccidentés dans 4 établissements de Crest à Mirabel-et-Blacons. Ce don financera l'espace de jeu qui sera construit devant l'entrée des bâtiments du site d'Aouste.

Depuis 1999, l'association saillansonne a donné plus de 20 000 € à plus de 25 bénéficiaires : des associations de la Drôme et des familles saillansonnaises.

Les bénévoles de Vivre à Saillans sont très heureux et fiers de faire briller les yeux de tous leurs jeunes bénéficiaires et de leurs familles.

Dans le rétro...

Opération élagage

Du 12 au 16 février, des travaux d'élagage ont été effectués par l'entreprise ARYA, membre de la Société Française d'Arboriculture qui regroupe les professionnels de la protection du patrimoine arboré français non forestier.



- Une taille de reprise a été faite sur les 4 érables du parking du Point I (pont Algoud) ; victimes de tailles inadaptées, il aura fallu 10 ans pour qu'ils retrouvent un port correct.
- Les 5 érables de la rue Raoul Lambert ont été élagués essentiellement pour dégager les façades ; subissant les chocs des véhicules en stationnement, il est important de ne pas trop les tailler afin qu'ils résistent à ces agressions.
- Une taille architecturée sur 48 platanes de l'avenue Georges Coupois ; dans l'ensemble en mauvais état végétatif, c'est la seule coupe possible pour ces arbres.
- Taille architecturée également pour le tilleul de la cour de l'école maternelle.

Coût global de cette opération élagage : 7 786 € HT.

« Sous les arbres... rejoignons-nous ! »

Dans le cadre de l'opération "Sous les arbres... rejoignons-nous !", mise en place par les associations Biovallée et Écologie au quotidien pour la replantation d'arbres dans les espaces communs des 100 communes de la vallée de la Drôme, Saillans a candidaté et a reçu une dizaine d'arbres fruitiers offerts par les pépinières Veauvy de Crest.

Et le 19 mars, les écoliers saillansons ont participé à leur plantation dans différents endroits du village (jardin public, parkings du Rieussec et de Tourtoiron).



La salle du conseil municipal à l'honneur dans la revue « Études dromoises »

Dans son n° 97 de mars 2024, la revue "Études dromoises" a consacré un article à la salle du conseil municipal. Publiée par l'Association Universitaire d'Études Drômoises (AUED), cette revue trimestrielle a pour sujet le patrimoine de la Drôme.



Classée à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour son décor et son mobilier, la salle du conseil municipal de Saillans ne pouvait que représenter un bon sujet pour les "Études dromoises". Jeudi 29 février, Anne-Marie Ravel, présidente de l'AUED et rédactrice en chef de la revue a officiellement remis un exemplaire au maire François Brocard, qui a coécrit l'article principal avec Jean-Paul Ravel, mari de la présidente et membre de l'association.

Pour en savoir plus : <https://etudesdromoises.fr>

Une convention de mécénat signée entre la mairie et PRESAGE



Le 5 février 2024, le maire François Brocard et la présidente de l'association PRESAGE Guillemette Thévenet ont signé une convention de mécénat pour la restauration de l'église Saint-Géraud. Cette convention définit les modalités de versement du don de 90 000 € que PRESAGE va faire prochainement à la commune pour l'aider à financer, à hauteur de 50 %, le reste à charge de ces travaux qui s'élève à 184 922,72 € HT sur un montant total de près de 1 233 000 € HT (subventionnés à 85 %).

La municipalité remercie l'association pour cette aide plus que bienvenue. Depuis 30 ans que PRESAGE œuvre pour la restauration de l'église, elle a déjà versé à la commune 26 000 € en 2005, 60 000 € en 2011 et 7 000 € en 2013.

Reprise de concessions et agrandissement du columbarium au cimetière



Avant d'envisager d'agrandir le cimetière, la mairie a commencé en avril 2023 une procédure de reprise de 10 concessions perpétuelles.

La loi a évolué et depuis 2022, le délai d'attente pour la reprise d'une concession en état d'abandon est passé de 3 à 1 an. Au final, ce sont 9 concessions qui pourraient être reprises en septembre 2024, après validation par le conseil municipal. Il sera alors procédé à l'enlèvement des matériaux des monuments et des emblèmes funéraires, puis à l'exhumation des restes des personnes inhumées, qui seront ensuite réinhumées dans l'ossuaire communal ou feront l'objet d'une crémation. Les terrains pourront être à nouveau concédés.

Cette procédure est reconduite en 2024, pour des reprises de concessions en 2025.

D'autre part, en décembre 2023 le columbarium du bas du cimetière a été agrandi. 4 nouvelles colonnes de 3 cases ont été adossées aux 4 premières qui avaient été posées en décembre 2021. L'ensemble a été taillé, construit et installé par un artisan saillanais : Clément Ravit (entreprise CR Global Home).



La durée de concession est de 30 ans au tarif fixé par le conseil municipal, à savoir 430 € depuis 2022.

Pour mémoire, il y a un autre columbarium en haut du cimetière, plus ancien, composé de 2 pyramides de 12 cases chacune.

Le règlement du cimetière et les tarifs des concessions sont consultables sur le site Internet de la mairie à l'adresse suivante :

<https://mairiedesaillans26.fr/vie-municipale/droits-et-demarches/>

Le chiffre du trimestre 429

C'est le nombre total d'entreprises (toutes formes juridiques et tous secteurs d'activité confondus) recensées sur Saillans au 1^{er} mars 2024 dans la base du site Sirene.fr, géré par l'INSEE.



273 d'entre-elles sont des sociétés commerciales et il y a notamment 43 PME et 226 entreprises individuelles.

En bref !

Repas des anciens mardi 30 avril

Le traditionnel repas des anciens offert par la municipalité aura lieu mardi 30 avril à la salle des fêtes.

Y sont conviées les personnes de plus de 70 ans.

Pour les conjoints de moins de 70 ans ou les personnes n'habitant pas la commune le prix du repas est de 28 €. L'animation sera assurée par Le Bal des Mondes. Inscriptions obligatoires avant le 22 avril auprès de l'accueil de la mairie au 04 75 21 51 52.



Réalisation du Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel établissant l'organisation communale et les outils techniques à disposition, afin de mettre en sécurité les habitants en cas d'accident naturel ou technologique. Il détermine les risques, prévoit une organisation de crise, dispose d'une base de données avec des fiches de procédures et de suivi.

Le questionnaire distribué avec la lettre d'information municipale Le Mag' n°10 a permis de recenser les personnes vulnérables, mais aussi d'établir un inventaire des moyens qui pourraient être utiles aux actions de mise en sécurité des habitants et d'assistance aux personnes sinistrées sur Saillans.

Chacun, en tant que citoyen, peut apporter une aide à la commune en cas de crise majeure, nous l'avons bien vu le 12 juillet dernier lors de l'épisode de grêle.

Déménagement du centre de tri et rénovation de l'ancien bureau de poste

Le centre de tri étant sur le point de déménager dans la zone d'activité de la Tuilière, la rénovation des anciens locaux de La Poste, place de la République, va donc pouvoir débuter. Ce chantier est constitué de 10 lots de travaux, qui ont tous été attribués dans le cadre d'un marché public pour un montant total de 95 088,91 € HT. Une fois ces travaux terminés, en principe avant l'été, le Forum pourra alors s'installer pour assurer ses trois missions : Espace Public Internet, Espace de Vie Sociale



et Espace France Services, avec le Point Relais Économie Sociale et Solidaire Services Plus, en partenariat avec La Poste, qui offrira tous les services (postaux et bancaires) d'une agence postale.

Livraison de repas à domicile

La livraison de repas à domicile, que l'on appelle aussi portage de repas, s'adresse aussi bien aux personnes actives que dépendantes (âgées et/ou handicapées). Sur la commune de Saillans, ce service est proposé par trois prestataires différents :

- La crêperie « Le Tunnel » ☎ 04 75 21 53 87
- Le restaurant « Le Rieussec » ☎ 04 75 21 12 71
- L'ADMR Le Vellan ☎ 04 75 76 86 41

Atlas de la Biodiversité Communale

Après deux réunions publiques durant l'hiver, l'ABC des communes de Saillans, Véronne et Chastel-Arnaud a débuté en mars 2024. Les inventaires faune/flore sont programmés jusque mi-2025. Chacun pourra participer aux balades naturalistes, aux prospections ornithologiques et botaniques ainsi qu'aux rencontres thématiques (adapter son jardin au changement climatique, créer un refuge pour la biodiversité, participer à des comptages d'oiseaux, etc.). La bibliothèque de Saillans mettra également à disposition des guides d'identification.

Dès le 2 avril, pour une durée de 3 mois, une stagiaire de Master 1 de l'université de Grenoble dressera l'état des connaissances sur les trois communes et fera un travail de cartographie de la biodiversité connue à ce jour. Les sorties et prospections naturalistes enrichiront ce travail.

Un groupe WhatsApp "ABC Saillans & Co" a été créé pour informer des actions en cours, n'hésitez pas à le rejoindre !



Un carnaval joyeux et coloré

L'édition 2024 du carnaval de Saillans s'est déroulée le dimanche 24 mars. Organisé par l'association Les Petites Canailles, cet événement a animé le village en rassemblant petits et grands dans une ambiance des plus festives.



Les Quatre-Temps de Printemps

Les 21, 23, 24 et 27 février, jours des Quatre-Temps, ont donné la tendance météorologique pour le printemps 2024.

D'après le spécialiste saillanais de cette méthode de prévision ancestrale, Maurice ALLARD : « Avec une prédominance de vent de nord, le printemps devrait être ensoleillé. A la fraîcheur matinale succéderont des après-midi bien agréables, parfois même chaudes. Une gelée tardive n'est toutefois pas exclue. Côté précipitations, ces trois prochains mois s'annoncent assez secs, même si les épisodes pluvieux à caractère orageux pourraient donner de forts cumul ».



État-civil

Janvier à mars
2024



Décès

Sébastien VIGNET - 41 ans (02 février)
André PIAGUET - 78 ans (24 février)
Pierre ARNAUD - 83 ans (03 mars)
Henriette CORBERANT, née GUITTON - 96 ans (12 mars)



Naissances

Enea DEL TORO MICHALLET (31 janvier)



En avant !

Création d'une commune nouvelle

Les communes de Saillans et de Véronne ont acté, par délibération de leur conseil municipal respectif, leur volonté de se regrouper au sein d'une commune nouvelle en 2025. L'objectif est de préparer l'avenir, de s'adapter aux nouveaux enjeux du développement local tout en préservant l'identité et les spécificités des deux territoires.



Les liens entre Saillans et Véronne sont forts et anciens, basés sur une cohérence géographique, économique, sociale et humaine. Les habitants partagent le même bassin de vie et les deux communes font partie de la même communauté de communes, la CCCPS.

Les démarches pour la création de cette commune nouvelle sont en cours et devront être officiellement validées par les deux conseils municipaux pour une mise en place effective au 1er janvier 2025.

En ce qui concerne le nom de cette commune nouvelle, l'idée qui semble faire consensus est de conserver le nom de Saillans, Véronne se définissant comme un lieu-dit.

Le projet résumé en quelques chiffres :

Saillans	Véronne	Commune nouvelle au 1 ^{er} janvier 2025
1426 habitants	42 habitants	1468 habitants
14,84 km ² de superficie	21,31 km ² de superficie	36,15 km ² de superficie
15 conseillers municipaux	7 conseillers municipaux	22 conseillers municipaux jusqu'en mars 2026, puis 19 pour la prochaine mandature.
Taux impôts fonciers Bâti : 30,29 % Non bâti : 40,32 %	Taux impôts fonciers Bâti : 22,35 % Non bâti : 35,40 %	Les taux seront revotés. L'intégration de la différence entre les taux peut être étalée sur 12 ans maximum.

Le projet des Chapelains est lancé

Le chantier d'aménagement d'un espace familial, sportif et de loisirs ainsi que d'une aire de camping-car sur le terrain communal des Chapelains a débuté le 21 mars 2024.



Les travaux sont réalisés par les entreprises Liotard et Guilhot paysage, ainsi que M-Innov, société spécialisée dans l'installation de bornes et systèmes monétiques pour les aires de camping-car.

Le "parc des Chapelains" devrait être accessible au début de l'été avec les aménagements suivants : tables de pique-nique, terrain de pétanque, table de ping-pong, beach park, tribunes et abris pour les jeunes.

L'aire de camping-car, dont l'accès sera payant, comprendra 14 places de stationnement ainsi qu'une borne de service.